Fiche synthèse Mémoire - Projet de Politique métropolitaine d'habitation

Organisme :	MRC Vaudreuil-Soulanges	**Nº de réf. :**	**CHCS-01-056**
Représentant :	Simon Bellemare, directeur général adjoint	**Nbre de pages :**	8
Date :	7 septembre 2022	**Avec résumé :**	Non
Synthèse des informations du mémoire			
Description de l'organisme	D'une superficie de 855 km^2, le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est situé à l'ouest de l'île de Montréal, dans la région administrative de la Montérégie, au confluent de la rivière des Outaouais et du fleuve Saint-Laurent et à proximité des frontières ontarienne et américaine. Onze des 23 municipalités de la MRC sont situées sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.		
Résumé du mémoire	**Commentaires généraux :** - Dans sa forme actuelle, le projet de PMH risque de ne pas répondre aux attentes des quelques 171 600 ménages du Grand Montréal qui éprouvent déjà des **besoins impérieux** de logement. Considérant que la CMM consacre une forte portion de son budget (variant de 30 à 50 % selon les années3) à cet enjeu, il est sidérant de constater le peu de résultats concrets obtenu jusqu'à présent et le peu d'ambition de la politique proposée par la CMM. ➢ Les 11 municipalités de Vaudreuil-Soulanges incluses dans le territoire de la CMM ont contribué à hauteur de 1 026 542 $ en 2022 au Fonds du logement social de la CMM. Année après année, ces sommes sont envoyées à la CMM sans que la MRC reçoive sa part d'investissement. Les villes ne sont pas actuellement traitées équitablement par la CMM quant à la distribution des mises de fonds dans les divers projets en logements sociaux et abordables et cette situation mérite d'être adressée par la nouvelle politique. - La future politique métropolitaine devrait : (1) mettre de l'avant des pistes d'actions à la hauteur de la gravité de la situation; (2) laisser aux municipalités et aux MRC la marge de manœuvre nécessaire au développement de projets en cohérence avec les compétences des municipalités et des MRC; (3) se concentrer davantage sur les enjeux directement en lien avec ce besoin essentiel, soit celui de se loger au lieu de s'égarer dans les diverses autres planifications de la CMM. **Recommandations spécifiques :** La MRC appuyée par l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges émet 9 recommandations : 1. <u>Une politique qui reconnaît le besoin urgent de construire du logement abordable sans mettre en place les moyens nécessaires pour y parvenir</u> 1.1 Que la CMM révise sa politique de financement afin que les sommes investies par les villes de la CMM soient réinvesties équitablement dans chacun des territoires respectifs. 1.2 Que la CMM révise à la hausse ses cibles de construction de logement social et abordable en tenant compte de l'urgence de la situation actuelle. 1.3 Les villes de la CMM sont prêtes. Elles ont des terrains et sont même prêtes à réaliser les contributions financières pour mettre en œuvre de nouveaux projets de logements abordables. Il est primordial que la CMM réduise les délais administratifs et agisse surtout		

	comme un partenaire financier et un agent facilitateur pour la réalisation rapide de tels projets. 1.4 Que la CMM joue un rôle plus important dans la recherche de financement auprès des paliers provincial et fédéral. 2. <u>Un projet qui s'inscrit dans le non-respect des compétences des municipalités et des MRC</u> 2.1 Que soit retirée la piste d'action 6 « Favoriser la cession des propriétés publiques excédentaires à des fins de développement d'habitations sociales, communautaires et abordables pérennes, notamment dans les aires TOD » puisqu'elle empiète sur les compétences des municipalités. 2.2 Que soit retirée la piste d'action 8 « Promouvoir l'élargissement du droit de préemption à l'ensemble des municipalités ». 3. <u>Une politique qui s'égare dans le reste des politiques et enjeux de la CMM</u> **3.1** Que soient resserrés le nombre d'objectifs et le nombre de pistes d'action afin que la CMM se concentre à l'objectif premier que devrait être la politique d'habitation, soit celui de soutenir rapidement la construction de logements sociaux et abordables. **3.2** Que soit modifiée la piste d'action 31 « Conserver le même périmètre d'urbanisation métropolitain dans le PMAD » par « Évaluer l'impact du périmètre d'urbanisation métropolitain du PMAD sur l'accessibilité au logement sur le territoire de la CMM ». **3.3** Que soient retirées les pistes d'action redondantes avec les autres planifications métropolitaines : o Piste d'action 39 « Faciliter l'accès à la nature au plus grand nombre »; - Piste d'action 40 « Accroître la protection des milieux naturels et consolider la Trame verte et bleue du Grand Montréal »; - Piste d'action 41 « Améliorer nos connaissances des risques d'inondations et adapter nos modes de développement et redéveloppement des secteurs résidentiels en conséquence ».	
Suggestions de commentaires et questions	**Point sur lequel nous aimerions revenir :**	
Préparé par :	Geneviève Lapointe	**Date :** 9 septembre 2022